

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA VILLE DE CHAUMONT**

Conseil municipal du 20 juin 2018

**Objet : Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : tarifs
2019**

Le vingt juin deux mille dix huit, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le quatorze juin deux mille dix huit, se sont réunis, à l'hôtel de ville, sous la présidence de Madame Christine GUILLEMY, Maire.

Monsieur Paul FOURNIE, Dixième adjoint, prend place en qualité de secrétaire.

Membres du Conseil Municipal : 35

Membres du Conseil Municipal en exercice : 35

PRESENTS : 24

Christine GUILLEMY, Gérard GROSLAMBERT, Céline BRASSEUR, Frédéric ROUSSEL, Jacky BOICHOT, Gérard BOCQUILLON, Isabelle FENAUX, Catherine PAZDZIOR, Véronique NICKELS, Paul FOURNIE, Bernard SIMON, Michèle LEMAIRE, Marie-Christine MURGIDA, Johann CLERC, Jessica GOULIN, Pierre ETIENNE, Abbès DJANTI, Delphine GAUTIER-SDIGHA, Catherine SFEIR, Karine COLOMBO, André Xavier RESLINGER, Arnaud LAMOTTE, Philip VIEL, Laurence AÏDAN

EXCUSES : 9

Frédéric PERRIN, Paul FLAMERION, Béatrice JEHLE, Patrick VIARD, Sophie NOEL, Valérie NEDELEC, Marielle THIBOUT, Alain DOUILLOT, Michel SULTER

ABSENTS : 2

Didier COGNON, Axel CAUSIN

PROCURATIONS : 6

Béatrice JEHLE à Gérard GROSLAMBERT, Patrick VIARD à Jacky BOICHOT, Sophie NOEL à Michèle LEMAIRE, Valérie NEDELEC à Marie-Christine MURGIDA, Marielle THIBOUT à Jessica GOULIN, Michel SULTER à Delphine GAUTIER-SDIGHA

Rapporteur : Madame Isabelle FENAUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-16 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 juin 2010 instituant la TLPE ;

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Considérant que les tarifs maximaux de base de la TLPE, en fonction de la taille des collectivités, s'élèvent pour 2019 à :

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Moins de 50 000 habitants	15.70 € Par m ² et par an	31.40 € Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	20.80 € Par m ² et par an	41.60 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	31.40 € Par m ² et par an	62.80 € Par m ² et par an

Pour les dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique) :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Moins de 50 000 habitants	47.10 € Par m ² et par an	94.20 € Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	62.40 € Par m ² et par an	124.80 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	94.20 € Par m ² et par an	188.40 € Par m ² et par an

Pour les enseignes :

Communes et EPCI percevant la taxe en lieu et place des communes membres comptant :	Superficie inférieure ou égale à 12m ²	Superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Moins de 50 000 habitants	15.70 € Par m ² et par an	31.40 € Par m ² et par an	62.80 € Par m ² et par an
De 50 000 à 199 999 habitants	20.80 € Par m ² et par an	41.60 € Par m ² et par an	83.20 € Par m ² et par an
Plus de 200 000 habitants	31.40 € Par m ² et par an	62.80 € Par m ² et par an	125.60 € Par m ² et par an

Considérant que ces tarifs maximaux de base font l'objet de coefficients multiplicateurs en fonction du support publicitaire et de sa superficie :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports <u>non</u> numériques)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (supports numériques)	
superficie inférieure ou égale à 12 m ²	superficie supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²	superficie inférieure ou égale à 50 m ²	superficie supérieure à 50 m ²
a*	a x 2	a x 4	a*	a x 2	a* x 3 = b	b x 2

*a = tarif maximal de base

Considérant qu'il est possible de fixer des tarifs inférieurs aux tarifs maximaux de base. Cette minoration peut être différente selon les catégories de supports mais le coefficient multiplicateur n'est pas modulable ;

Considérant que les collectivités peuvent augmenter ou réduire leurs tarifs à condition :

- Que la délibération soit prise avant le 1^{er} juillet de l'année précédant l'année d'application,
- Que l'augmentation du tarif de base par m² d'un support soit limitée à 5€ par rapport au tarif de base de l'année précédente.

Il est rappelé que le tarif de base 2018 a fait l'objet d'une baisse de 5 € par rapport aux tarifs pratiqués en 2016.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 12 juin 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de reconduire l'exonération totale des enseignes non scellées au sol si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² en application de l'article L.2333-8 du CGCT,
- de reconduire les tarifs appliqués en 2018 pour l'année 2019 comme indiqué ci-dessous.

Les tarifs 2019 applicables sont, par m² et par an :

Enseignes : tarifs 2019				
Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	10.00€	20.00€	40.00€

Pour mémoire, tarifs appliqués les années précédentes :

Enseignes					
Année	Superficie totale inférieure ou égale à 7m ²	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , non scellées au sol	Superficie totale supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ² , scellées au sol	Superficie totale supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Année 2018	Exonération	Exonération	10.00€	20.00€	40.00€
Année 2017	Exonération	Exonération	12.50€	25.00€	50.00€
Année 2016	Exonération	15.00€	15.00€	30.00€	60.00€

Dispositifs publicitaires et pré enseignes : tarifs 2019			
Supports non numériques		Supports numériques	
Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
10.00€	20.00€	30.00€	60.00€

Pour mémoire, tarifs appliqués les années précédentes :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes				
Année	Supports non numériques		Supports numériques	
	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²	Superficie totale inférieure ou égale à 50m ²	Superficie totale supérieure à 50m ²
Année 2018	10.00€	20.00€	30.00€	60.00€
Année 2017	12.50€	25.00€	37.50€	75.00€
Année 2016	15.00€	30.00€	45.00€	90.00€

Pour extrait conforme,

le Maire



Christine GUILLEMY

Ce document a été signé électroniquement.
 sous sa forme originale le 26/06/2018 à 20:19:18
 Référence : 9c5474124ca7eae9b77ca5b5e62f809589db29d

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération